

Lyssach, le 25 octobre 2010

COMMUNICATION IMPORTANTE!

Calol ad us. vet., Emulsion

Cher Docteur,

Suite à l'annonce d'un vétérinaire, nous avons constaté un défaut de qualité pour le médicament **Calol ad us. vet.**, Emulsion (N° **Swissmedic 52'036 B**) sur le **lot 924041, péremption 04.2011**. Le défaut se manifeste de la manière suivante: le produit se sépare à nouveau rapidement après l'avoir secoué, resp. on constate une séparation de phases dans l'émulsion.

Il s'ensuit que le chlorure de calcium contenu dans Calol ad us. vet. n'est plus protégé de manière optimale par l'huile de soja ajoutée (pour de plus amples informations, voir l'information sur le médicament de Calol ad us. vet.).

Nous vous prions de ne plus utiliser Calol ad us. vet. du lot 924041 / péremption 04.2011 et de nous retourner d'éventuels stocks restants de ce lot. Nous vous remplacerons la quantité correspondante gratuitement par retour de courrier.

Nous vous prions par ailleurs d'informer rapidement les agriculteurs auxquels vous avez fourni Calol ad us. vet. de ce défaut de qualité. Vous voudrez bien les prier de ne plus utiliser le produit en question et de vous le retourner.

Les autres charges de Calol ad us. vet. ne sont pas concernées par ce problème et peuvent continuer à être utilisées sans réserve. Il n'y a par ailleurs aucune raison de penser que les animaux auxquels le lot de produit en question a déjà été administré aient pu en subir un dommage quelconque.

Vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, cher Docteur, nos salutations distinguées.

Provet SA